

Prof. Jean-Claude YERNAULT AWARDS 2026 - REGLEMENT

Ces prix sont attribués aux deux meilleurs exposés d'un cas clinique, présenté à l'occasion des « Belgian Pneumology Days » lors de la session réservée aux communications libres. Le nombre de présentations est limité à maximum 10 sur base d'une présélection.

*Les formulaires de candidature doivent être envoyés par e-mail (info@bers.be) pour le **2 novembre 2026** au plus tard.*

ART. 1

Depuis 2015, la Belgian Respiratory Society décerne chaque année deux Prof. Jean-Claude Yernault Awards aux deux meilleurs exposés d'un cas clinique présentés lors du congrès annuel « Belgian Pneumology Days ».

Les membres du Conseil d'Administration de la BeRS effectuent une présélection des projets reçus et limitent le nombre de présentations orales à un maximum de 10. L'abstract, rédigé en anglais (max. une page A4) doit être envoyé par courrier électronique au secrétariat de la BeRS (info@bers.be) pour le lundi **2 novembre 2026** au plus tard.

ART. 2

Peuvent postuler pour ces prix les pneumologues et assistants exerçant dans des hôpitaux universitaires ou périphériques belges. Les candidats doivent être membres de la Belgian Respiratory Society au moment de l'envoi de l'abstract. Les candidats sont de nationalité belge ou étrangère mais doivent exercer la médecine en Belgique. Il n'y a pas de limite d'âge pour poser sa candidature.

ART. 3

Chaque candidat ne peut présenter qu'une seule communication. Le jury ne peut attribuer le premier prix au même candidat deux années consécutives.

ART. 4

Le jury, composé par les membres du Conseil d'Administration de la BeRS ainsi que par les représentants des hôpitaux universitaires autres que ceux déjà présents dans le Conseil d'Administration, sélectionne les deux meilleures présentations. Un des membres du Science Council est président de ce jury. Les candidats ne peuvent pas siéger dans le jury.

ART 5.

La présélection des projets se fait sur base du contenu du cas clinique. Deux critères sont pris en compte pour le classement définitif : la présentation et le contenu du cas présenté tout en tenant compte de son originalité.

ART. 6

Le jury se réunit immédiatement après l'audition des candidats et sélectionne les lauréats. Les noms des lauréats sont communiqués lors de session réservée aux Awards lors des « Belgian Pneumology Days ».

ART. 7

Les prix sont remis aux deux lauréats par un des membres du Science Council et par le Président de la BeRS.